

DIVORCE

La rémunération correcte des conjoints favorisée

L'invitée



Anne Challandes
Présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales

Ce n'est un secret pour personne, le divorce touche les familles paysannes dans une mesure aussi importante que le reste de la population et les femmes sont le plus souvent et le plus durement touchées. Les causes sont entre autres le mélange entre les

biens privés et professionnels et entre ceux des deux conjoints, l'inexistence de documents, l'application de la valeur de rendement, les éventuelles subventions et la difficulté de générer les liquidités pour le paiement des compensations. À l'issue de la procédure, les ex-conjointes sont en effet souvent placées devant le difficile dilemme de faire peser une lourde charge financière sur l'exploitation et mettre en danger la reprise par ses enfants, ou renoncer et devoir repartir à zéro avec quasiment rien.

Le Parlement a adopté une motion visant à favoriser la rémunération ou l'indemnisation correctes des conjoints. L'USP et l'USPF ont été invitées à déposer une proposition commune. Une partie de celle-ci comprend une nouvelle exigence pour l'octroi de mesures dans le cadre des amé-

liorations structurelles, avec un conseil commun ou une rémunération. La modification de la Loi fédérale sur l'agriculture idoine est actuellement en consultation. Dans le rapport explicatif, le Conseil fédéral propose de formuler ces deux exigences de manière cumulative. Pour obtenir une aide individuelle, la personne requérante devrait donc attester qu'un conseil commun a été reçu par le couple et qu'une rémunération est prévue pour le ou la partenaire.

L'USPF soutient la modification légale proposée, ainsi que l'idée, plus favorable aux conjoints, d'exiger cumulativement le conseil et la rémunération. L'un et l'autre sont favorables et nécessaires et contribuent à réduire les conséquences négatives du divorce.

Je tiens à rappeler qu'il existe déjà des possibilités d'organiser la vie et le travail

en commun et de prendre des arrangements financiers entre les conjoints, favorables au deux, tant pour la période de vie commune qu'en prévision d'un éventuel divorce. C'est un moyen de régler de manière anticipée et proactive les détails et d'éviter de lourdes conséquences négatives. De nombreuses informations existent, par exemple sur le site internet de l'USPF. Il est aussi recommandé de prendre conseil, voire un deuxième avis, auprès de spécialistes connaissant les spécificités de l'agriculture et attachés à préserver les intérêts des deux parties de manière équitable.

Renseignez-vous, posez des questions, formulez vos demandes. Une communication saine et étendue entre les personnes concernées reste le meilleur moyen d'éviter une séparation ou d'en atténuer les conséquences matérielles.

BETTERAVES

Plus de surface et moins de sucre

Environ 1,48 million de tonnes de betteraves ont été transformées pour produire 205 000 t de sucre. Malgré la hausse des surfaces, il s'agit de 20 000 tonnes de moins qu'en 2022.

La fabrique de Frauenfeld devrait avoir transformé les dernières betteraves dans la soirée du 1^{er} janvier. Les livraisons par la route et par le rail se sont achevées le 30 décembre. Au cours de la dernière quinzaine, quelques problèmes techniques mineurs et la qualité des betteraves ont perturbé la transformation. Les livraisons ont été adaptées aux capacités de stockage disponibles.

À Aarberg, les dernières betteraves ont alimenté les coupeuses le 26 décembre au matin. Pendant la semaine qui a précédé Noël, il y eut à plusieurs reprises des temps d'attente sur les routes. L'objectif était de limiter tant que faire se peut les livraisons du 24 dé-

13 ^e semaine – Rapport final					
	Route (t)	Rail (t)	Total (t)	Sucre (moyenne %)	Tare totale (moyenne %)
Usine d'Aarberg (début de la campagne: 7.10.23) (fin de la campagne: 26.12.23) Betteraves conventionnelles Suisse	337600	336900	674500	14,9	9,8
Total Aarberg	337600	336900	674500	14,9	9,8
Usine de Frauenfeld (début de la campagne: 22.9.23) (fin de la campagne: 1.1.24) Betteraves bio (Suisse) Betteraves bio (Allemagne)	6400	5600	12000	15,6	6,9
Total bio	11600	57400	69000	16,4	5,3
Total bio	18000	63000	81000	16,3	5,5
Betteraves conventionnelles					
Suisse	411600	73400	485000	16,2	10,1
Allemagne	38100	197000	235100	16,9	8,5
Total SAF conv.	449700	270400	720100	16,4	9,6
Total Frauenfeld	467700	333400	801100	16,4	9,2
Total	805300	670300	1475600	15,7	9,5

cembre. Dès lors, les autres jours, les quantités étaient plus importantes. En raison de la qualité de la matière première, la transformation était ralentie et le silo à betteraves s'est rempli plus vite que prévu. Globalement, environ 1,48 million de tonnes de betteraves ont été transformées pour produire 205 000 tonnes de sucre. Malgré la hausse des surfaces cultivées, il s'agit de 20 000 tonnes

de moins que lors de la campagne précédente.

En Suisse, sur 16 180 hectares consacrés à la culture conventionnelle, il a été possible de récolter 1,16 million de tonnes de betteraves présentant un teneur en sucre moyenne de 15,4%. Par conséquent, le rendement en sucre par hectare est de 9,8 tonnes. Les conditions météorologiques difficiles, avec des semis tardifs dans beau-

coup d'humidité, une extrême sécheresse et un automne plus qu'abondamment arrosé, ont laissé des traces.

Rétrospectivement, la campagne aura été dominée par l'automne particulièrement humide. Alors qu'au début octobre, la sécheresse compliquait la récolte, dès la mi-octobre, les jours sans précipitation se sont faits rares. En moyenne hebdomadaire, la tare totale qui était de 5,5% au début a grimpé à 12%. Les entreprises récoltantes, de chargement et de transport étaient fortement sollicitées dans ces conditions difficiles. Ce n'est que grâce à leurs efforts qu'il a été possible d'alimenter les deux fabriques en continu avec suffisamment de betteraves.

À la fin 2023, il reste des betteraves dans le sol sur moins de 30 hectares. Malgré les jours ensoleillés, l'Aar en crue n'a pas permis l'assèchement des parcelles. Dès qu'il sera possible de récolter ces betteraves, elles seront prises en charge par les sucreries pour les transformer en fourrage ou en biogaz. **SUCRE SUISSE**

Brèves

Marché d'hiver des taureaux de races à viande à Brunegg

Le jeudi 11 janvier 2024, les éleveurs, les détenteurs de vaches allaitantes et tous les amateurs de bovins à viande ont rendez-vous à l'Arena de Vianco à Brunegg (AG) à l'occasion du 98^e marché des taureaux de races à viande. Le marché des taureaux se déroule sous forme hybride (on peut miser sur place et en ligne). Ce marché est une excellente occasion d'acquérir un taureau de race à viande, destiné à l'élevage ou à la production et reconnu au herdbook de Vache mère Suisse. Au total, 72 taureaux (34 Angus, 1 Race Grise, 30 Limousin et 7 Simmental), provenant de 33 exploitations, seront proposés aux enchères. Programme, inscription soirée des éleveurs et commande de catalogue: Vache mère Suisse, 5242 Lupfig, 056 462 33 55, info@vachemere.ch, www.vachemere.ch (COMM.)

Alexandre Bardet devient le nouveau directeur de l'ASS

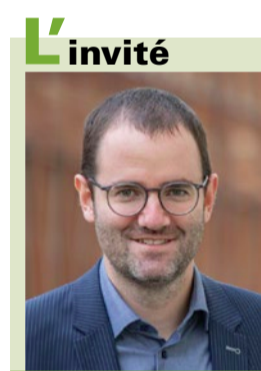
Alexandre Bardet reprendra la direction de la Société coopérative des sélectionneurs (ASS) à partir du 1^{er} novembre 2024. Il succédera à Didier Peter qui a décidé de prendre une retraite anticipée fin janvier 2025. Agé de 40 ans et domicilié à Villars-le-Grand (VD), Alexandre Bardet dispose d'une solide formation commerciale et d'une grande expérience dans le secteur des céréales et des grandes cultures en général. Il travaille chez IP-Suisse depuis 2011, d'abord comme responsable du secteur céréales, puis comme responsable de l'ensemble de la production végétale. Il est également membre de la direction d'IP-Suisse. Son emploi actuel comprend notamment la gestion du personnel, l'organisation de la production et la commercialisation des diverses grandes cultures. (COMM.)

Le cap des 20 loups abattus en Valais dépassé au Nouvel an

La barre des 20 loups mis à mort a été atteinte et même dépassée durant les Fêtes en Valais depuis le 1^{er} décembre, date du premier jour de chasse dans le cadre de la «régulation proactive». Le Canton s'approche du nombre d'animaux qu'elle a dans le viseur. Le vingtième loup a péri sous les balles le 30 décembre et le 21^e le 1^{er} janvier, tous les deux au sein de la meute des Toules. Dans les deux cas, il s'agissait d'un petit tué par un garde-faune ou un garde-chasse, accompagné du groupe soutien chasse, selon le dernier recensement du site internet du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). **ATS**

TAXE

Ristourne sur les carburants maintenue par Berne



Michel Darbellay
Responsable du département Production, marché et écologie de l'USP

Le remboursement de la taxe sur les carburants est justifié et n'entraîne pas de surconsommation inutile. Aussi, le Conseil fédéral a récemment décidé de le maintenir tel quel. Dans le cadre de négociations en vue d'un accord international, le Secrétariat d'État à l'économie a réalisé une étude sur la réforme du remboursement de l'impôt sur les huiles minérales. Dans cette étude, différentes solutions alternatives ont été examinées. L'USP, l'ASETA et d'autres organisations concernées ont participé à l'analyse de ces solutions, en défendant le maintien du système actuel, éprouvé.

L'impôt sur les huiles minérales sert à l'entretien des routes. Or, les véhicules agricoles passent la majeure partie de leur temps dans les champs et peu sur les routes. C'est pourquoi le remboursement est tout à fait justifié. Certaines critiques prétendent

que la ristourne crée des incitations à en utiliser plus que nécessaire, ce qui nuirait à l'environnement. Cette affirmation est totalement erronée. Pour l'agriculture en effet, le remboursement est calculé en fonction de la consommation selon des normes par surface et type de culture, quelle que soit la méthode de travail du sol et la consommation effective. Telle que pratiquée, la ristourne vise donc à encourager l'utilisation de procédés moins gourmands en carburant. En outre, la suppression du remboursement renchérirait la production alimentaire indigène et augmenterait la pression de la concurrence des produits importés. Le Conseil fédéral a tenu compte de ces éléments en optant pour le statu quo. Les 64 millions de francs annuels remboursés annuellement à l'agriculture restent donc garantis. Cette nouvelle est très réjouissante, surtout au vu de l'augmentation des coûts de production et des velléités d'économies du Conseil fédéral.

L'agriculture s'intéresse, elle aussi, à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable pour atténuer les effets sur le climat. Cependant, la solution ne réside pas uniquement dans l'électrification, mais dans un mix de différentes technologies. Pour l'heure, toutes ne sont pas encore abouties. Le maintien de la ristourne sur les carburants n'empêche aucunement le développement de telles alternatives qui, au contraire, sont à saluer.

agrisano

ASSURANCES

TRAVAILLER MALGRÉ LE FROID, LA NEIGE ET LA GLACE En hiver, d'autres règles s'appliquent au travail à l'extérieur. En effet, le froid, la glace et la neige recèlent de nombreux dangers. Les chutes suite à des glissades sont par exemple très fréquentes. Ainsi, il est essentiel de dégager et de déneiger les sols et les voies de transport avant de se mettre à l'ouvrage. Il va sans dire que les véhicules et les machines doivent être munis de pneus d'hiver, d'une protection antigel et d'un bon éclairage. On pensera aussi à sa propre visibilité. Les vêtements de couleur vive ou équipés de bandes réfléchissantes aident à être vu lorsque le jour se lève tard et se couche tôt. Un temps froid, humide et venteux peut mener à une baisse de la performance, de

la concentration et de l'habileté – et donc à des accidents. Les vêtements qui évacuent l'humidité, portés de préférence en plusieurs couches, des chaussures d'hiver, des gants et surtout une protection pour la tête sont donc essentiels. En effet, 50% de la chaleur corporelle se perd par la tête. Les boissons chaudes et sans alcool aident à se réchauffer de l'intérieur. Les joues, le nez, les oreilles, les doigts et les orteils sont souvent victimes du froid. Lorsque la température de la peau descend sous les 25°C, le métabolisme local ralentit. Et lorsque le thermomètre reste sous la barre des -3°, les tissus peuvent geler. Des pauses régulières au chaud permettent d'éviter ces problèmes.

On parle d'hypothermie quand la température corporelle descend au-dessous de

35°C; les premiers signes sont des tremblements et une respiration rapide. Si la température corporelle continue de baisser, la personne concernée somnole et devient apathique. Des troubles et pertes de conscience, puis un arrêt cardiorespiratoire peuvent s'ensuivre. Une personne souffrant d'hypothermie ne doit jamais être réchauffée brusquement, dans un bain chaud ou à côté d'un chauffage. Elle doit bouger le moins possible et s'envelopper de couvertures. Ne pas frotter les parties du corps touchées. Le risque de problèmes liés au froid augmente avec l'âge, la consommation de certains médicaments et d'alcool et le tabagisme.

AGRISANO

www.agrisano.ch